

Compte-rendu du

Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC du 5 février 2024 à 16 h 30 à Marciac Salle de réunion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers (articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 29 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

Membres du Conseil d'exploitation présents : Romain Duport, Alexandre Bajon, Nicole Despouy, Dominique Dumont, Hélène De Resseguier, Chantal Dubor, Pierre Barnadas, Sandie Lefetz, Gérard Lurin,

Membres du Conseil d'exploitation excusés : Alain Bertin, Gérard Castet, Cyril Cotonnat, Bernard Moné, Gérard Lille, Jérôme Delessalle

Nombre de membres du Conseil d'exploitation en exercice : 16

Nombre de membres du Conseil d'exploitation présents : 9

Nombre de voix : 9

Secrétaire de séance : Hélène De Resseguier

Monsieur Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 16 h 30 en accueillant les participants et en les remerciant pour leur présence. Après avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il engage alors les débats.

Ordre du jour :

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 4 décembre 2023
2. Bilan 2023 et dossiers de travaux en cours
 - 2.1. Statistiques d'activité
 - 2.2. Travaux en cours : rénovation et de mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance
 - 2.3. Travaux en cours : Tranchée commune « réseaux » pour la nouvelle caserne des pompiers à Plaisance
3. Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
4. Communication : modification des supports d'information destinés aux usagers du SPANC
5. Questions diverses
 - 5.1. Diagnostics décennaux des réseaux Eaux pluviales / Eaux usées : réunion de concertation

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 4 décembre 2023

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 4 décembre 2023, transmis avec le dossier de séance de la réunion du 5 février 2024, est validé à l'unanimité.

2. Bilan 2023 et dossiers de travaux en cours

2.1. Statistiques d'activité

Une présentation de l'activité du service est faite en séance.

2023	Nombre théorique à réaliser en 2023 sur la base de la date des derniers contrôles effectués	Nombre à réaliser au 31/12/2023	Nombre d'actes réalisés au 31/12/2023	Programmation reportée à la demande de l'utilisateur ⁽¹⁾
CBF	556	277	248 / 219*	23
Notaires			48 / 66* (42 facturés, 6 < 3 ans)	
Demandes de nouvelle installation			34 / 36* (8 neuves, 26 réhabilitations)	
Chantiers réalisés			38 / 22* (dont 1 de 2021 et 4 de 2022)	
Nombre total d'actes facturés suite à visite Objectif annuel : 320			368 / 343*	
Certificat d'urbanisme			45	
Permis de Construire			21	
Demande de Travaux			16	
Nombre total d'actes traités sur dossier (non facturés)			82	

*Nombre d'actes réalisés au 31/12/2022

DOSSIERS	SPAC	Moyenne Instruction
Certificat d'urbanisme	9	12 jours
Permis de Construire	42	9 jours
Demande de Travaux	2	8 jours
Notaires	32	23.5 jours
Chantier avec PFAC	5	3 à 2 500€ + 2 à 2 800€

Remarques et avis lors des échanges :

- L'évolution du nombre de CBF réalisés est à la hausse. Cela atteste d'une activité soutenue et d'une implication des agents pour répondre aux objectifs de l'EPCI.
- Le nombre de dossiers « notaire » est en diminution. Cette tendance correspond à un retournement du marché de l'immobilier, constaté par ailleurs.
- Le niveau des recouvrements est correct. Le Service de Gestion Comptable de Mirande a pris la pleine mesure de la situation et met en œuvre les moyens nécessaires.

2.2. Travaux en cours : rénovation et de mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance



Projet d'évolution en collaboration avec les services techniques de la commune de Plaisance

Ce projet vise à la sécurisation du poste de relevage du réseau d'assainissement collectif de Plaisance, dit « poste des Arènes ». Son coût s'élève à 18 349,97 € ttc.

Remarques et avis lors des échanges :

- Une aide agence de l'Eau à hauteur de 30 % a été sollicitée, pour un montant de 5 504,99 €.
- Les services techniques de la commune et le service Assainissement de l'EPCI assureront conjointement la réalisation de l'habillage maçonné du poste de relevage. L'objectif est d'intégrer au mieux l'ouvrage dans son environnement.
- Le service de l'assainissement ne dispose pas de logiciels de dessin. La dernière image du schéma, présenté ci-dessus, fait apparaître une structure carrée alors que le bâti sera compris dans l'emprise au sol du giratoire et adapté à sa forme.
- Les travaux sont prévus deuxième semaine de mars.
- Les travaux de maçonnerie extérieurs seront réalisés avec le concours des agents de la mairie de Plaisance.

2.3. Travaux en cours : Tranchée commune « réseaux » pour la nouvelle caserne des pompiers à Plaisance

Les travaux sont engagés. La convention financière (copie jointe en annexe), document complétant la convention de mandat, a été présentée en Conseil communautaire le 26/01/2024.

Remarques et avis lors des échanges :

- Pour mémoire, l'entreprise SETMO accompagne en tant maître d'œuvre la Communauté de communes.
- L'estimation du coût de réalisation du chantier, réalisée par la SETMO, s'élève à :
 - o 80 919,60 € (évaluation de base)
 - o 90 405,50 € (évaluation avec variante)
- Date butoir de dépôt des offres : 14 novembre 2023
- Une seule entreprise à soumissionner : Acchini-Bayol.
- Montant de l'offre :
 - o 80 162,00 € (offre de base)
 - o 91 155,00 € (offre avec variante)
- le marché a été attribué à l'entreprise Acchini-Bayol, sur l'offre de base. La Commune de Plaisance a renoncé à faire réaliser, dans le cadre de ce chantier, les attentes pour la mise en place de l'éclairage public.
- la convention financière a été présentée en conseil communautaire le 26/01/2024. Elle porte sur le coût total de l'opération et la répartition des dépenses entre la commune et l'EPCI ainsi que la participation financière du SDIS.
- La première réunion de chantier a eu lieu le 9 janvier 2024. Le début des travaux est prévu le 12 février 2024 et la prochaine réunion de chantier est fixée au 14 février.
- Le service de l'assainissement suivra la réalisation des travaux.
- Pour sa part, le service de la commande publique-veille juridique réalise la convention financière qui permettra d'acter la répartition des charges financières entre la communauté de communes, le SDIS et la Commune de Plaisance.

3. Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024

3.1. Situation au 31/12/2023 – bilan comptable

➤ Budget prévisionnel (données en cours de consolidation) :

SPAC – dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023		2024
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	Propositions 2024
531 536,00 €	431 292,07 €	1 046 681,00 €	493 578,37 €	1 028 432,00 €	561 365,29 €	1 028 591,01 €

SPAC – recettes de fonctionnement

2021		2022		2023		2024
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	Propositions 2024
923 093,00 €	558 878,97 €	1 046 681,00 €	481 329,47 €	1 028 432,00 €	550 544,07 €	1 028 591,01 €

SPAC – dépenses d'investissement

2021			2022		
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022
330 344,49 €	203 668,52 €	105 091,28 €	576 401,00 €	164 748,02 €	126 182,76 €

2023			2024	
Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	RAR 2023	Propositions 2024 (hors RAR)	Propositions 2024
3 029 606,48 €	234 304,06 €	65 056,88 €	2 844 846,77 €	2 910 548,13 €

SPAC – recettes d'investissement

2021			2022		
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022
574 599,00 €	203 774,28 €	73 099,30 €	576 401,00 €	151 430,09 €	51 524,00 €

2023			2024	
Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	RAR 2023	Propositions 2024 (hors RAR)	Propositions 2024
3 029 606,48 €	186 650,83 €	25 762,00 €	2 884 786,13 €	2 910 548,13 €

Remarques et avis lors des échanges :

- La part de l'emprunt est relativement élevée et pèse dans le budget SPAC.
- En fonctionnement, on constate un déficit de fonctionnement. Une vigilance toute particulière est à avoir. Cette situation devra faire l'objet d'une analyse au cours de l'année 2024.
En première analyse, il peut être avancé que le prix du service n'est pas correctement répercuté.
En investissement, on constate également un déficit en fin d'exercice. A noter, les travaux de télégestion ont constitué une part prépondérante des dépenses sans pour autant que, dans le même temps, toutes les recettes correspondantes aient été perçues.
- Le CE de l'automne devra être consacré à la question de l'équilibre budgétaire du SPAC, sur la base des conclusions de l'étude qui aura été faite en amont.
- Sachant que tous les éléments ne sont pas consolidés, les membres du CE émettent un avis favorable sur les propositions budgétaires présentées en séance pour l'année 2024.

SPANC – dépenses de fonctionnement

2021		2022		2023		2024
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	Propositions 2024
136 787,25 €	31 314,24 €	181 404,00 €	40 543,68 €	126 060,00 €	24 503,70 €	132 366,69 €

SPANC – recettes de fonctionnement

2021		2022		2023		2024
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	Propositions 2024
136 787,25 €	200,32 €	181 404,00 €	97 357,85 €	126 060,00 €	73 557,74 €	132 366,69 €

SPANC – dépenses d'investissement

2021			2022		
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022
274 716,39 €	91 645,72 €	- €	561,20 €	- €	- €

2023			2024	
Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	RAR 2023	Propositions 2024 (hors RAR)	Propositions 2024
561,20 €	- €	- €	561,20 €	561,20 €

SPANC – recettes d'investissement

2021		2022			
Total budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	Total budget 2022	Réalisé au 31/12/2022	RAR 2022
275 277,59 €	91 645,72 €	- €	561,20 €	- €	- €

2023			2024	
Total budget 2023	Réalisé au 31/12/2023	RAR 2023	Propositions 2024 (hors RAR)	Propositions 2024
561,20 €	- €	€	561,20 €	561,20 €

Remarques et avis lors des échanges :

- En fonctionnement, on constate en fin d'exercice 2023 un excédent, résultat de la mise en œuvre de la stratégie du SPANC.
2024 devrait permettre d'atteindre l'équilibre.
Il s'agira alors de réfléchir à la poursuite de la stratégie mise en œuvre depuis 2022.
De l'avis des membres du CE SPAC/SPANC, réviser les modalités de la redevance dès 2025 n'est pas envisageable. Il convient d'abord de s'assurer de la pérennité du budget SPANC.
- Sachant que tous les éléments ne sont pas consolidés, les membres du CE émettent un avis favorable sur les propositions budgétaires présentées en séance pour l'année 2024.

3.2. travaux et investissements potentiellement réalisables en 2024

La liste des travaux et investissements potentiellement réalisables en 2024, a été présentée en Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC, le 4 décembre 2023.

Elle a été présentée le 15 janvier 2024, en inter commission, aux membres de la Commission Assainissement-Environnement.

Depuis quelques modifications ont été apportées à ce document qui reste un état prospectif et non pas un état des engagements réalisés. Cet état est rappelé pour mémoire, ci-après :

Maitrise d'œuvre (chemin bleu, rue des lilas, rue de la Halle, camping PLA, rue des 5 parts Couvent, caserne PLA, Clé des champs PLA...)	20 000 €
Diagnostic réseaux si possible à réaliser conjointement avec les communes pour permettre une intervention sur les réseaux Eaux Usées / Eaux pluviales	40 000 €
Travaux (Chemin Bleu, extension Plaisance, Chemin de ronde RD3B, DO poste du Lac, Step Tillac...)	200 000 €
Aire GDV	30 000 €
Télégestion 2eme Tranche	50 000 €
TRAVAUX DE LA TRANCHEE COMMUNE « RESEAU » nouvelle caserne des pompiers de Plaisance	33 000 €
ACHAT D'UN VEHICULE Variante : coût d'une location longue durée	40200 € Ou 6455 €/an
ACHAT D'UNE TABLETTE ET D'UN NOUVEAU TELEPHONE POUR BIOTRADE	500 €
Travaux STEP	125 000 €
Dont :	
	MARCIAC 21 000 €
	PLAISANCE 40 000 €
	TASQUE 11 000 €
	TILLAC 24 000 €
	BEAUMARCHES 29 000 €

Remarques et avis lors des échanges :

- le coût estimatif des diagnostics réseaux EU/EP s'élève à 300 000 €
- la STEP de Tillac doit faire l'objet d'une opération de rénovation.
Monsieur Bertin, Président de la Commission Assainissement-Environnement, et Monsieur Andrieu, Responsable du Service Assainissement, doivent visiter la STEP de Roch, qui présente les mêmes caractéristiques que celle de Tillac et qui a fait récemment l'objet d'un chantier de rénovation. Une information sera faite lors d'un prochain CE.
- Les investissements prioritaires en 2024 : l'aire des gens du voyage ; le renouvellement d'au moins un véhicule de service.

4. Communication : modification des supports d'information destinés aux usagers du SPANC

Par délibération en date du 28/11/2023, le Conseil communautaire a validé la modification tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2024.

Le flyer d'information à destination des usagers du SPANC est en cours de modification.

5. Questions diverses

5.1. Diagnostics décennaux des réseaux Eaux pluviales / Eaux usées : réunion de concertation

Une réunion de concertation avec les maires des cinq communes desservies par un système d'assainissement collectif a été organisée le 7 décembre 2023.

Cette concertation devant aboutir au lancement d'une consultation commune, un projet de cahier des charges a été élaboré par les services. Il a été transmis aux membres du Conseil d'exploitation et présenté en séance.

Remarques et avis lors des échanges :

1. Objectifs de la rencontre

- Objectifs : Rappel des obligations en matière de diagnostic, association des Communes à l'élaboration d'un schéma directeur

Elle est organisée à l'initiative du service assainissement pour :

- o Rappeler les obligations réglementaires en matière de diagnostic réseau et schéma directeur ;
- o Présenter les aides de l'Agence de l'eau (80%) pour la réalisation de ces opérations ;
- o Associer les Communes à la démarche pour leur faire bénéficier du même niveau d'aide « grâce » au Système d'Assainissement de Marciac, situé en zone prioritaire et qualifié de « contributif ».

2. Attendus

L'agence de l'eau insiste sur l'importance de réaliser cette étude diagnostic de schéma directeur qu'il était prévu d'engager en 2022. Il serait donc opportun de lancer les consultations dans les meilleurs délais, cette opération étant inscrite dans le PPI 2021/2024.

3. Réponse des communes

A ce jour, seules Marciac et Plaisance ont donné leur accord de principe pour être associées à la démarche et bénéficier de l'aide Agence de l'Eau pour les frais d'étude.

Tasque, Tillac et Beaumarchés ont été relancées pour répondre à la sollicitation de l'EPCI.

A noter : en inter commission, le 15 janvier 2024, ce point a été abordé. Monsieur Guilhaumon a rappelé que les communes n'avaient obligation de réaliser le diagnostic eaux pluviales mais que les aides de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux seraient conditionnées à l'existence de ces études. Par ailleurs, les membres de la commission se sont accordés sur le fait que :

- A minima, les nouvelles constructions, dans les communes concernées par un ANC, devraient être aux normes en termes de séparation des réseaux ;
- Les travaux à réaliser sur les réseaux et les STEP seraient conditionnés à la réalisation par les communes des travaux sur le réseau Eaux pluviales, si ceux-ci s'avéraient nécessaires.